



COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

16 JUIN 2021

clopidogrel
PLAVIX 75 mg, comprimé pelliculé

Arrêt du remboursement en vue d'une commercialisation en non remboursable

► L'essentiel

Avis favorable à l'arrêt du remboursement de la spécialité dans la prévention secondaire des événements athérombotiques (pour plus de précisions cf. AMM).

01 CONTEXTE

Il s'agit d'une demande de radiation de la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux pour commercialisation en non remboursable, à compter du 1er septembre 2021, dans l'indication : « prévention secondaire des événements athérombotiques :

- chez les patients adultes souffrant d'un infarctus du myocarde (datant de quelques jours à moins de 35 jours), d'un accident vasculaire cérébral ischémique (datant de plus de 7 jours et de moins de 6 mois) ou d'une artériopathie oblitérante des membres inférieurs établie,
- chez les patients adultes souffrant d'un syndrome coronaire aigu [...] ».

02 ALTERNATIVES RESTANT DISPONIBLES ET PRISES EN CHARGE

Il existe des alternatives restants remboursables représentées par les autres spécialités PLAVIX 75 mg, comprimés pelliculés en boîte de 30, disponibles en distribution parallèle (CIP : 34009 495 126 4 5 ; 34009 495 023 0 1 ; 34009 495 068 4 2) ainsi que les génériques à base de clopidogrel.

03 CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

Considérant l'ensemble de ces informations, la Commission rend un avis favorable à la radiation de la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux.

04 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET REGLEMENTAIRES

Calendrier d'évaluation	Date d'examen et d'adoption : 16 juin 2021
Présentations concernées	<u>PLAVIX 75 mg, comprimé pelliculé</u> 30 comprimés sous plaquette thermoformée (alu/alu)(CIP : 34009 380 223 7 7) 30 comprimés sous plaquette thermoformée (PVC/alu) (CIP : 34009 380 222 0 9)
Demandeur	SANOFI-AVENTIS FRANCE
Liste concernée	Sécurité Sociale (CSS L.162-17)
AMM	Date initiale (procédure centralisée) :15 juillet 1998
Code ATC	B01AC04